



Envoi au contrôle de légalité le : 18 juin 2024

Publication électronique le : 18 juin 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 MAI 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

SOUTIEN À L'ASSOCIATION ACCUEIL PAYSAN POUR L'ANNÉE 2024

(N°2024-216)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2024-89 du Conseil départemental en date du 25/03/2024 « #DESTINATION 62 – Pour un tourisme qui nous ressemble » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa

réunion en date du 13/05/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à la structure Accueil Paysan Hauts-de-France, une participation financière de 8 000 € au titre de l'année 2024, pour la réalisation du programme d'actions joint en annexe et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver les modalités de versement de la participation financière pour l'année 2024 attribuée à l'association Accueil Paysan Hauts-de-France, telles que reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental, étant entendu que le paiement à venir se fera sous réserve des capacités financières du Département, comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-633C01	6568//93633	Partenariats stratégiques– Attractivité touristique	90 000,00	8 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 mai 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

Bilan Programme d'activités 2023

I) Agir pour un agrotourisme responsable et solidaire de proximité

1. Sensibiliser et augmenter la compétence des adhérents au développement d'une offre touristique durable en lien avec Pas de Calais Tourisme. Diffusion des informations concernant le dispositif Grandir ensemble aux adhérents + lettre d'info pro. Mise en place et animation d'une commission tourisme à l'échelle de nos adhérents pour recueillir leurs besoins (formation, communication, sécurité...).
2. Sensibiliser les adhérents sur des thématiques bien spécifiques : sécurité, réglementation (accueil des mineurs, séjours de rupture) ... Ces sujets seront traités par des intervenants plus spécialisés recommandés par Pas-de-Calais Tourisme et par les acteurs du département chargés des questions de solidarité dans les territoires (maisons départementales de solidarité). Formation sur deux journées : Accueil social octobre 2023. Notre demande de rendez-vous aux services du département du Pas-de-Calais suite aux retraits des enfants des structures AP, n'a pas reçu de réponse (lien avec la loi Taquet)
3. Développer et renforcer les contacts avec les partenaires favorisant un tourisme durable, pour tous et de proximité, priorité de la politique touristique départementale : structures d'accueil social, APF France Handicap, Vacances Ouvertes, Vacances et familles, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, etc. Participation aux réunions organisées par l'UNAT et prise de contact avec les structures citées ci-dessus. Implication en 2024 dans le projet mis en place par la ville de Liévin.
4. Travailler en synergie avec l'Agence Pas-de-Calais Tourisme et le Département sur le projet « Grandir Ensemble » afin de développer un tourisme expérientiel à la rencontre des acteurs du réseau et au-delà des acteurs ruraux qui proposent de faire vivre des expériences sous différentes formes. Projet slow tourisme en travaillant sur la mobilité douce à partir de nos structures (circuits vélo en relation avec Pas de Calais Tourisme : à poursuivre en 2024).

Les inondations ont affecté plusieurs équipements (jardins maraîchers, gîtes...) Il va falloir du temps pour remettre les choses en place. Cela rend plus difficile le tourisme aux 4 saisons.



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

II) Faire connaître le réseau Accueil Paysan

1. Travailler en collaboration avec le Département, avec Pas-de-Calais Tourisme, les Offices de Tourisme pour assurer une mise en avant des actions et événements portés par l'association auprès du Grand Public. *Bonnes relations avec les offices de Tourisme et participation des adhérents aux manifestations mises en place sur nos territoires (balade enchantée sur la com de Desvres-Samer par exemple). Diffusion de nos dépliants dans le cadre des échanges de documentation...*
2. Poursuivre le travail de communication externe afin de faire connaître le Réseau Accueil Paysan et ses valeurs notamment à travers l'organisation d'événements artistiques dans le cadre du festival Arts et Jardins en Scène et la participation à l'organisation d'événements communs avec les partenaires du réseau InPact. *Accueil de Jardins en en scène dans 4 structures dont une dans le Pas-de-Calais (Villers-Châtel). Film « Croquantes » présenté dans plusieurs endroits du Pas de Calais en partenariat avec le PNR Cap et Marais d'Opale, Initiatives Paysannes, A Petits Pas, le lycée de Radinghen.*
3. Consolider et développer la visibilité de l'association auprès des nouveaux porteurs de projets en travaillant d'avantage en réseau avec les acteurs d'InPact, (notamment avec l'élaboration et la diffusion d'un programme de formations commun en 2023). *Catalogue de formation diffusé en 2023. Réunion Inpact reportée le 1^{er} février (cause inondation en novembre). Des projets concrets.*
4. Mettre à jour les outils de communication de l'association et les diffuser au plus grand nombre lors des salons et événements, ainsi que via les Offices de Tourisme. *7000 exemplaires du dépliant régional + 600 exemplaires du dépliant national. Edition nouvelles flammes. Participation au salon Marjolaine à Paris, pour présenter nos actions en région. Les événements Jardins en scène sont également de bons vecteurs pour faire connaître Accueil Paysan*
5. Assurer une communication régulière auprès des membres du réseau d'adhérents (actualités locales et nationales, nouveaux établissements labellisés, formations, ...): diffusion par e-mail, via les réseaux sociaux et mise en place d'une lettre d'information. *Animation de la page Facebook avec 57 publications dont 15 portraits d'adhérents.*

III) Poursuivre le développement des actions du réseau



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

1. Accompagner les porteurs de projet (suivi, labellisations, conseils en accueil pédagogique, social et touristique, programme de formation et animation de groupes de travail thématiques).
2. Participer aux groupes de travail Accueil Paysan au niveau national pour se tenir informé et relayer ces informations à nos adhérents. **Participation à l'AG nationale + formations et groupes de travail avec les autres salariés du réseau.**
3. Poursuivre et développer l'action « un collège à la ferme » en collaboration avec la Direction des collèges du Département. **Beaucoup de temps passé sur ce dossier. Nouveaux dispositif mis en place en 2023-2024 pour accueillir plus de collégiens sur une demi-journée (projet d'accueil de 42 classes 1232 élèves concernés). Ce dispositif doit être validé par les équipes enseignantes. On s'aperçoit que les frais de transports sont trop lourds et que les collèges essaient de venir à deux classes dans nos structures pas toujours adaptées pour ce type d'accueil. On a gardé cependant le travail plus qualitatif dans 3 structures avec 4 adhérents impliqués. Ces dispositifs vont être réétudiés pour 2024-2025.**
4. Amorcer une rencontre avec le pôle des Solidarités du Département du Pas-de-Calais et/ou des maisons départementales des solidarités afin de présenter les actions réalisées par l'association, notamment dans le cadre de l'accueil social.
Une demande de rendez-vous a été envoyée en novembre afin de faire un point sur le partenariat et les évolutions.
5. Organiser des rencontres techniques (a minima 2 fois/an) avec le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour partager l'avancement des projets de l'association. **Réunion sur les circuits vélo. Participation aux CA de Pas-de-Calais Tourisme. Invitation aux événements. Prochaine AG d'AP mardi 2 avril 2024. Inviter Diana Hounslow et le président de Pas de Calais Tourisme.**



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

Annexe 2 - Programme d'activités 2024

I) Agir pour un agrotourisme responsable et solidaire de proximité

1. Sensibiliser et augmenter la compétence des membres du réseau Accueil Paysan au développement d'une offre touristique durable en lien avec Pas-de-Calais Tourisme.
 - > Mettre en place des modules de formation/information à destination des adhérents, en lien avec Pas-de-Calais Tourisme et les partenaires identifiés (accueil de cyclotouristes, tendances et demandes actuelles...).
 - > Animer des groupes de travail et des rencontres thématiques pour développer les compétences des animateurs de réseau.
 - > Renforcer la connaissance et la diffusion des dispositifs de financements existants et critères d'éligibilité.
2. Sensibiliser les adhérents sur des thématiques spécifiques : sécurité, réglementation (accueil des mineurs, séjours de rupture) ... Ces sujets seront traités par des intervenants plus spécialisés recommandés par Pas-de-Calais Tourisme et par les acteurs du département chargés des questions de solidarité dans les territoires (maisons départementales des solidarités).
3. Développer et renforcer les contacts avec les partenaires favorisant un tourisme durable, pour tous et de proximité, priorité de la politique touristique départementale : structures d'accueil social, APF France Handicap, Vacances Ouvertes, Vacances et familles, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, etc.
 - > Intégrer le réseau des partenaires départementaux en faveur d'un tourisme durable et inclusif pour participer à l'offre d'expertise enrichie.
 - > Participation aux réunions organisées par l'UNAT (membre du conseil d'administration).
 - > Présentation du Parc des Caps et Marais d'Opale lors de l'Assemblée Générale.
 - > Implication en 2024 dans le projet mis en place par l'agglomération de Lens-Liévin (10 000 départs en vacances) en lien avec Vacances Ouvertes.
 - > Développement d'un partenariat avec l'APF France handicap afin de diffuser leurs compétences, outils et expertise sur l'accessibilité auprès des membres du réseau Accueil Paysan.
4. Travailler en synergie avec l'Agence Pas-de-Calais Tourisme et le Département afin de développer un tourisme expérientiel : à la rencontre des acteurs du réseau et au-delà des acteurs ruraux qui proposent de faire vivre des expériences sous différentes formes.
 - > Diffusion des informations concernant le dispositif Grandir Ensemble aux membres d'Accueil Paysan.



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

- > Recenser, valoriser et développer l'offre expérientielle existante au sein du réseau Accueil Paysan (fabrication de pain, initiation à la traite, promenade en âne...).
- > Slow tourisme et mobilité douce : Travailler à la définition et la mise en place de circuits vélo « Itinéraires Paysans » à partir de nos structures, en partenariat avec Pas-de-Calais Tourisme.

II) Faire connaître le réseau Accueil Paysan

1. Travailler en collaboration avec le Département, avec Pas-de-Calais Tourisme, les Offices de Tourisme pour assurer une mise en avant des actions et événements portés par l'association auprès du Grand Public.
 - > Mise à jour des listings et déploiement d'une communication plus régulière avec les offices de tourisme du territoire, Pas-de-Calais Tourisme et le Département (événements, formations, rencontres...).
2. Poursuivre le travail de communication externe afin de faire connaître le Réseau Accueil Paysan et ses valeurs notamment à travers l'organisation d'événements artistiques dans le cadre du festival Arts et Jardins en Scène et la participation à l'organisation d'événements communs avec les partenaires du réseau InPact.
 - > Accompagnement renforcé des adhérents dans leur communication : réalisation d'audits internes, réalisation et diffusion de portraits d'adhérents.
 - > Accueil d'une résidence d'artiste chez un adhérent en partenariat avec la DRAC et l'UNAT.
3. Consolider et développer la visibilité de l'association auprès des nouveaux porteurs de projets en travaillant d'avantage en réseau avec les acteurs d'InPact et du Point Info Diversification (PID).
 - > Organisation de réunions d'information « primo-accueil à destination des partenaires et porteurs de projet.
 - > Mise en ligne des formations sur les agendas du PID et du réseau InPact, participation aux dynamiques collectives de travail.
 - > Mise en ligne d'un nouveau site « de l'envie au projet ».
4. Mettre à jour les outils de communication de l'association et les diffuser au plus grand nombre lors des salons et événements, ainsi que via les Offices de Tourisme.
5. Assurer une communication régulière auprès des membres du réseau d'adhérents (actualités locales et nationales, nouveaux établissements labellisés, formations, ...) : diffusion par e-mail, via les réseaux sociaux et mise en place d'une lettre d'information.

III) Poursuivre le développement des actions du réseau



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

1. Accompagner les porteurs de projet (suivi, labellisations, conseils en accueil pédagogique, social et touristique, programme de formation et animation de groupes de travail thématiques).
 - > Mettre en place des modules de formation/information à destination des porteurs de projet, en lien avec Pas-de-Calais Tourisme et les partenaires identifiés.
 - > Renforcer la connaissance et la diffusion des dispositifs de financements existants et critères d'éligibilité.
 - > Prendre part aux dynamiques multi-acteurs et aux travaux du Département visant à développer et rendre visible et accessible une expertise au service des acteurs du département.
2. Participer aux groupes de travail Accueil Paysan au niveau national pour se tenir informé et relayer ces informations à nos adhérents.
3. Poursuivre et développer l'action « un collège à la ferme » en collaboration avec la Direction des collèges du Département.
4. Poursuivre les rencontres et les travaux avec le pôle des Solidarités du Département du Pas-de-Calais et/ou des maisons départementales des solidarités afin de consolider les actions réalisées par l'association, notamment dans le cadre de l'accueil social.
 - > par exemple en faveur des aidants.
5. Organiser des rencontres techniques (a minima 2 fois/an) avec le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour partager l'avancement des projets de l'association.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Mission attractivité tourisme

RAPPORT N°38

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 MAI 2024

SOUTIEN À L'ASSOCIATION ACCUEIL PAYSAN POUR L'ANNÉE 2024

1. L'association Accueil Paysan Hauts-de-France

Le Département du Pas-de-Calais apporte depuis plusieurs années son soutien à l'association Accueil Paysan Hauts-de-France au titre de l'exercice de la compétence partagée « Tourisme ». Ce partenariat s'inscrit dans le champ de l'article L1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette association est un réseau composé d'agriculteurs et d'acteurs ruraux, engagés en faveur d'une agriculture paysanne et d'un tourisme durable, équitable et solidaire.

Les adhérents cherchent à diversifier leur activité agricole et rurale en mettant en place, au sein de leur exploitation, un accueil touristique, pédagogique et/ou social en relation avec tous les acteurs du développement local.

2. Intérêt du partenariat pour le Département

L'association compte actuellement 28 adhérents dans les Hauts-de-France, dont 19 dans le Pas-de-Calais. Le volet du développement touristique s'inscrit dans le Pacte des solidarités territoriales au travers de l'ambition du soutien au tourisme comme levier d'attractivité des territoires. L'un des objectifs est de développer un tourisme porteur de sens, accessible à tous et de proximité. La démarche de l'association « Accueil Paysan » répond, en de nombreux points, aux orientations de ce pacte : agro-tourisme, agriculture raisonnée, préservation de l'environnement.

Dans ce cadre, la délibération tourisme votée le 25 mars 2024 en Conseil départemental, se traduit par un enrichissement et un croisement de l'offre d'expertise en faveur des porteurs de projets et des territoires en articulation avec la plateforme Ingénierie 62.

Par ses actions diversifiées, l'association Accueil Paysan se trouve à la croisée des deux autres pactes départementaux : de par ses activités qui peuvent également raisonner dans la politique éducation du Département, dans le cadre du partenariat éducatif

départemental avec les collèges publics, notamment sur les aspects relatifs au développement durable.

La contribution d'Accueil Paysan Hauts-de-France en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, la possibilité donnée aux accueillants et accueillis de faire vivre la diversité du monde agricole répondent également aux attentes du Département, tout en contribuant à un développement touristique harmonieux et solidaire des territoires ainsi qu'à la diversification et l'originalité de l'offre.

3. Sollicitation pour l'année 2024

Le bilan joint en annexe reprend l'activité du réseau sur l'année écoulée et notamment pour le territoire départemental :

- l'adhésion de 2 nouvelles structures en 2023, à noter un nombre de nouveaux contacts en hausse avec des projets diversifiés et complexes ;
- l'organisation de formations à destination des adhérents sur les thématiques de l'accueil pédagogique, l'accueil social, l'accueil des personnes à besoins spécifiques, le modèle économique d'une activité...
- l'animation de la communication sur les réseaux sociaux et en particulier sur la page Facebook avec 57 publications dont 15 portraits d'adhérents ;
- l'actualisation et diffusion du dépliant régional, édition de nouveaux supports, participation aux événements territoriaux (fête du Parc des caps et marais d'Opale, salon Marjolaine...);
- la présentation de la stratégie « Grandir ensemble » aux adhérents en lien étroit avec Pas-de-Calais Tourisme.

Compte tenu du bilan des actions 2023, des projets nouveaux de l'association sur le développement de l'accueil des cyclotouristes et de la sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap notamment, ainsi que de son intégration au réseau des partenaires départementaux en faveur d'un tourisme durable et inclusif, la participation pour l'année 2024 est proposée à hauteur de 8 000 €.

Le programme d'activités se fondera autour de trois objectifs :

- agir pour un agrotourisme responsable et solidaire de proximité, en sensibilisant les adhérents à des thématiques inhérentes à l'accueil des cyclotouristes par exemple ;
- faire connaître le réseau Accueil Paysan et ses valeurs notamment au travers d'une recherche de visibilité auprès des offices de tourisme et d'organisation d'événements artistiques ;
- poursuivre le développement des actions du réseau en matière de formation aux adhérents par des formations/actions...

Le partenaire s'engage à réaliser les activités mentionnées dans le plan d'actions joint en annexe et à affecter le montant de la participation au financement de ses activités.

4. Modalités de mise en œuvre du partenariat

Accueil Paysan Hauts-de-France s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entrainer la non réalisation ou la réalisation partielle du programme et à communiquer tout changement intervenu dans leurs statuts ou dans les membres de leur conseil d'administration, et ce, dans des délais raisonnables.

S'il s'avère que l'association régionale Accueil Paysan Hauts-de-France n'a pas respecté les obligations décrites, la participation du Département sera calculée au prorata de l'exécution de son programme. Si ce constat a lieu après versement, il sera demandé à l'association de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale.

Le versement de la participation départementale interviendra, en un seul versement, après présentation par l'association Accueil Paysan Hauts-de-France, d'un bilan financier et d'un bilan d'activités.

Accueil Paysan s'engage à respecter la charte sur le volet communication à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

Au regard de la situation des crédits, la participation 2024 serait affectée, en un seul versement, à partir du sous-programme C01-633C01 « Partenariats stratégiques – Attractivité touristique » imputation budgétaire 6568//93633. Le paiement à venir se fera sous réserve des capacités financières de Département.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à la structure Accueil Paysan Hauts-de-France, la participation financière de 8 000 € au titre de l'année 2024, pour la réalisation du programme d'actions joint au présent rapport ;
- d'approuver les modalités de versement de la participation financière pour l'année 2024 attribuée à l'association Accueil Paysan Hauts-de-France.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-633C01	6568//93633	Partenariats stratégiques- Attractivité touristique	90 000,00	70 000,00	8 000,00	62 000,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 13/05/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY